



PREFET DE L'EURE

**Secrétariat Général**

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION, DES ÉLECTIONS,  
DU COMMERCE ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

section utilité publique

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

**AVIS**

**Société COSTIL- Tanneries de France**

**à Pont-Audemer**

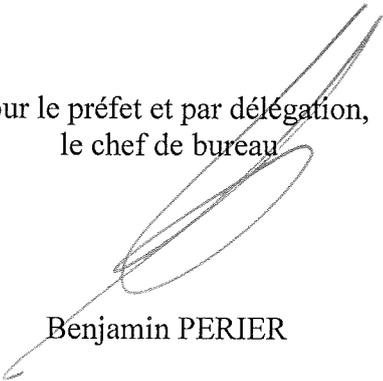
Par arrêté préfectoral n°D1-B1-15-587 du 20 juillet 2015, le préfet de l'Eure a prescrit une surveillance de la qualité des eaux souterraines au droit des terrains anciennement exploités par la société COSTIL-Tanneries de France (anciens abattoirs et logements) à Pont-Audemer.

Par arrêté préfectoral n°D1-B1-15-588 du 20 juillet 2015, le préfet de l'Eure a institué des Servitudes d'Utilité Publique au droit des terrains anciennement exploités par la société COSTIL-Tanneries de France (anciens abattoirs et logements) à Pont-Audemer.

Les arrêtés préfectoraux fixent les mesures jugées nécessaires à la prévention des risques susceptibles d'être occasionnés par l'exploitant.

Une copie des arrêtés est déposée à la mairie de Pont-Audemer ainsi qu'à la Préfecture de l'Eure - direction de la réglementation et des libertés publiques - bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique, à la disposition de toute personne intéressée.

Pour le préfet et par délégation,  
le chef de bureau



Benjamin PERIER